



A.C.C.A de Fontcouverte

Association Communale de Chasse Agréée

Siège Sociale : Mairie de Fontcouverte

Président : Jean Lou **GODICHAUD** : Port : 06.76.52.17.33

Secrétaire : Jean Claude **VERT** : Port : 06.86.56.10.87

Trésorier : Patrick **BOBIN** : Port : 06.20.83.51.09

[Boite Mail : acca17.fontcouverte@orange.fr](mailto:acca17.fontcouverte@orange.fr)

Présentation de l'ACCA :

L'association compte une Cinquantaine de Sociétaires Chasseurs. (Petits et Gros Gibier).

Elle est adhérente à la Fédération Départementale des Chasseur de la Charente Maritime.

Elle est adhérente au G.I.C des Fins Bois (Groupement d'Intérêt Cynégétique)

Elle est Membre de l'A.I.C.A (Association Inter Communale de Chasse Agréée) de : Le Douhet

Ses missions :

Participer à l'équilibre écologique et cynégétique sur le territoire de la commune.

Aider les propriétaires à la lutte contre les dégâts des sangliers.

Organiser et appliquer les plans de chasse gros gibiers imposés par la FDC17.

Imposer pour tous les règles strictes de sécurité.

Accueillir les nouveaux chasseurs et les accompagner dans l'exercice de leur loisir.

La chasse, est avant tout un loisir, elle se pratique dans notre association

dans un esprit de convivialité, dans le respect des règles, et dans le respect

de la faune sauvage, selon la déontologie de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Le territoire communal est libre d'accès à toutes et à tous, et il doit le rester, mais il faut aussi le partager, veiller à

ce que toutes les activités respectent l'environnement, et que tous les acteurs de la vie privée et associative

participent à la sauvegarde de la biodiversité, de l'équilibre écologique, et cynégétique.

Pour cette saison de chasse 2022/2023 et conformément à :

ARRETE n° 22EB0251-DDTM

Relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2022-2023 dans le
Département de la Charente-Maritime

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée, dans le département de la Charente-Maritime :

Du 11 septembre 2022 à 8h00 au 28 février 2023 au soir.

La chasse se pratique sur notre commune les : Mercredi, Samedi et Dimanche

du 11 Septembre 2022 au 28 Février 2023.

Exception pour les battues au Sanglier jusqu'au 31 Mars 2023.

Certaines espèces sont chassable tous les jours du 11 Septembre 2022 au 28 Février 2023.

Le Tir d'été du chevreuil se pratique tous les jours du 01 Juin 2022 au 10 Septembre 2022 en chasse individuelle
uniquement à l'approche ou à l'affut.

Les jours de battue, une signalisation spécifique (Chasse en Cours) est mise en place sur toutes les routes
et chemins d'accès délimitant la zone de chasse.

Cette zone de chasse peut se déplacer d'un secteur à un autre pendant la journée de Battue.

Il est recommandé à tous les utilisateurs de l'espace communal, d'être particulièrement attentif, à son
environnement, d'éviter de circuler à pied, à cheval, ou à vélo, dans la zone de chasse, de porter des vêtements
bien visible (éviter les tenues noires ou sombres), de ne pas hésiter à se signaler aux chasseurs en poste.

Si vous subissez des dégradations causées par les Sangliers ou les Chevreuils, dans vos champs, vos vignes, et
même vos jardins, n'hésitez pas à nous contacter, nous prendrons en compte votre demande.

Si vous voyez sur un bord de route ou un fossé, un Chevreuil ou un Sanglier Blessé ou mort, contactez nous,
nous ferons le nécessaire

Soyez Prudent : Ne vous approchez pas d'un animal blessé.

A.C.C.A de Fontcouverte

Association Communale de Chasse Agréée

Calendrier jours de chasse en battue Gros Gibier Saison 2022-2023

CHEVREUILS	
SEPTEMBRE	
Samedi	17
OCTOBRE	
Samedi	1
Samedi	15
Samedi	29
NOVEMBRE	
Samedi	12
Samedi	26
DECEMBRE	
Samedi	10
Samedi	24
JANVIER	
Dimanche	8
Samedi	14
Samedi	28
FEVRIER	
Dimanche	5
Samedi	11
Samedi	25
Dimanche	26

SANGLIERS	
SEPTEMBRE	
Samedi	24
OCTOBRE	
Samedi	8
Samedi	22
NOVEMBRE	
Samedi	19
DECEMBRE	
Samedi	17
Mercredi	28
JANVIER	
Samedi	7
Samedi	21
FEVRIER	
Samedi	4
Samedi	18
MARS	
Samedi	4
Samedi	18
Samedi	25
Mercredi	29

A.C.C.A de Fontcouverte

Association Communale de Chasse Agréée

ARRETE n° 22EB0251-DDTM

Relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2022-2023 dans le Département de la Charente-Maritime

Dates d'ouverture et clôture selon espèces	Jours Autorisés	Dates d'ouverture et clôture selon espèces	Jours Autorisés
---	------------------------	---	------------------------

GIBIERS SEDENTAIRES

LIÈVRE brun 16.10.2022 au 18.12.2022 date spécifique selon territoire défini dans le plan de gestion cynégétique lièvre	Dimanche uniquement	RENARD 11.09.2022 au 28.02.2023	Tous les Jours
PERDRIX (rouge et grise) 11.09.2022 au 27.11.2022	Dimanche, mercredi et jours fériés	CORBEAU FREUX, CORNEILLE NOIRE, ETOURNEAU SANSONNET, GEAI DES CHENES, PIE BAVARDE BLAIREAU, BELETTE, FOUINE, MARTRE, PUTOIS 11.09.2022 au 28.02.2023	Tous les jours
FAISAN 11.09.2022 au 29.01.2023	Dimanche, mercredi et jours fériés	RAGONDIN, RAT MUSQUE, RATON LAVEUR, VISON D'AMERIQUE, CHIEN VIVERRIN 11.09.2022 au 28.02.2023	Tous les jours
LAPIN 11.09.2022 au 29.10.2022 30.10.2022 au 28.02.2023	Dimanche et mercredi Tous les jours		
CHEVREUIL 01.06.2022 au 28.02.2023	Tous les jours autorisés Plan de chasse et bracelet	SANGLIER 01.06.2022 au 31.03.2023	Tous les jours autorisés Plan de chasse et bracelet

OISEAUX DE PASSAGE

Alouette des champs

11.09.2022 au 31.01.2023

Tous les Jours

Bécasse des bois

11.09.2022 au 29.10.2022
30.10.222 au 20.02.2023

Dimanche et
Mercredi
Tous les Jours

Caille des blés

27.08.2022 au 10.09.2022
11.09.2022 au 29.10.2022
30.10.20202 au 20.02.2023

Tous les Jours
Dimanche et Mercredi
Tous les Jours

Tourterelle des bois

Chasse
Suspendue

Pigeon ramier

11.09.2022 au 20.02.2023

Tous les Jours

Tourterelle turque

11.09.2022 au 20.02.2023

Tous les Jours

Pigeons biset et colombin

11.09.2022 au 10.02.2023

Tous les Jours

Grive draine, musicienne mauvis et litorne Merle noir

11.09.2022 au 10.02.2023

Tous les Jours